

## RELEVÉ DE DECISIONS CF

Séance du 12 juin 2024

Nom	Prénom	Membre	Pouvoir	Présence	Votes
BENGHABRIT	Jamal	Région		Absent	
BERTONAZZI	Kenny	Entreprise		Absent	
BIOTEAU	Philippe	Région		Absent	
BLOT	Ludovic	Région		Présent	1
BOUCETTA	Malik	Région		Présent	1
BOUDJEDIA	Yazid	Entreprise		Présent	1
BOUZAIT	Fatima	Entreprise		Présente	1
CAMBIEN	Gwenn	Entreprise		Absente	
CERVONI	Cécile	Région		Absente	
CREUS	Nathalie	Entreprise	Dany Dunat (1)	Présente	2
DARDABA	Hanane	Région		Absente	
DE BOULOIS	Anne-Sophie	Région		Présente	1
DE GARDELLE	Luc	Entreprise	Laurent Laïk (1)	Présent	2
DESERTOT	Sandrine	Région		Présente	1
DONY	François	Région		Absent	
DUNAT	Dany	Entreprise		Excusée	
ETIEN	Claire	Entreprise		Excusée	
FRANCOIS	Valérie	Région		Présente	1
GAHERY	Pascal	Région		Présent	1
GROSSET	Matthieu	Entreprise		Présent	1
HAMEL	Fanny	Région		Présente	1
HOLLARD	Myriam	Région		Présente	1
LAGACHE	Mathieu	Entreprise		Excusé	
LAGOUARDE	Sylvie	Région		Excusé	
LAIK	Laurent	Entreprise		Excusé	
LALEU	Thomas	Entreprise		Présent	1
LANDRY	Nadia	Entreprise	Claire Etien (1)	Présente	2
LEBRE	Gilles	Région		Présent	1
LEROUVILLOIS	Philippe	Entreprise		Présent	1
LIDIANI	Patrick	Région		Présent	1
MARIE	Ludovic	Région		Présent	1
MARRAS	Mickael	Entreprise		Absent	
MESTRALLET	Gauthier	Entreprise		Présent	1
MORICEAU	Sébastien	Entreprise		Présent	1
PORHEL	Laurent	Région		Présent	1

Nom	Prénom	Membre	Pouvoir	Présence	Votes
PORTEFAIX	Jehanne	Région		Présente	1
PREAULT	Fabrice	Entreprise		Présent	1
PREVOST	Théophile	Région		Présent	1
PROUST	François	Région		Présent	1
RENAULT	Laetitia	Région		Présente	1
ROQUES	Didier	Entreprise		Présent	1
TANGE-DAMBRY	Carole	Région		Présente	1
THIEBAUT	Martin	Région		Présent	1
TOMMASI	Aline	Entreprise		Présente	1
TOURE	Mamadou	Entreprise		Présent	1
VILLAIR CABANE	Christelle	Entreprise		Présent	1
LEBAILLY	Dominique	CSR		Présent	
KEISER	Cyril	CSR		Absent	
SEXAUER	Michel	CSR		Présent	

Également invités présents :

*Matthieu ORPHELIN, Mathilde AUSORT, Alexandre ADAM, Laurence EDMEADS, Michaël COULON, Edouard MISSIONNIER, Rebecca CHATAIN, Jean-Philippe BUGNICOURT*

- 1) Validation du CR du CF précédent et présentation des résultats de l'Assemblée générale ordinaire

Le compte-rendu du CF précédent est validé à l'unanimité.

AGO : 572 votants | Quorum 287 | Majorité simple

63% de votants (362 voix exprimées)

Toutes les résolutions sont adoptées, avec des votes POUR > 99 %

- 2) Actualités politiques (pour notamment introduire la feuille de route IAE)

Devant la situation politique très compliquée, le CF a rédigé et voté à l'unanimité un texte pour dire NON au RN.

Le texte diffusé après le CF est disponible ici :

<https://x.com/lafederationEI/status/1800914210551173585>

- 3) Feuille de route IAE

Présentation de l'état actuel de la feuille de route (qui sera suspendue dans l'attente du nouveau gouvernement).

Suite à trois ateliers participatifs, des propositions détaillées sont finalisées, sur les thèmes suivants :  
1/ Mesures formation 2/ Aides aux postes et financement 3/ Dématérialisation et pilotage)

4) Intervention Utopreneurs : bilan 2023 et perspectives 2024 - 2025

5) Vote sur la création d'un établissement secondaire à Mayotte

La création d'un établissement secondaire à Mayotte est adoptée à l'unanimité.

6) Point Nouvelle fédération

- a. Avancée générale
- b. Restitution de l'enquête salariés
- c. Cas particuliers des 4 inter-réseaux
- d. Note pratique à l'intention des DR et Présidents – Elections fédération 2024

7) 15h15 - 15h45 : Votes sur la Nouvelle fédération

- a. Présentation et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

b. Présentation et vote des 12 résolutions :

11 résolutions pour la fusion pour chacune des 11 régions (chaque vote concerne : la note générale de présentation -qui est commune aux 11 régions-, l'évaluation des apports de la délégation régionale concernée, le traité de fusion de la délégation régionale concernée)

Une résolution sur la création de l'établissement secondaire pour le Grand Est

\*\*\*\*\* Point spécifique sur la fusion avec la fédération Occitanie

Par rapport aux autres régions, le traité de fusion Occitanie voté le 12 juin 2024 en CF, comporte, dans la version envoyée par mail au CF, une clause suspensive complémentaire ainsi formulée :

“Levée des questionnements sur le fonctionnement actuel de la FEI Occitanie, tels qu'identifiés par le BF du 11 juin 2024 et le CF de la FEI du 12 juin 2024, formalisée par un vote favorable du Conseil Fédéral de la FEI, avant le 1er décembre 2024”.

L'insertion de cette clause suspensive a été jugée nécessaire par le BF puis le CF pour répondre à 5 principaux questionnements :

1. Les membres du CF avaient recommandé début 2023 aux FEI régionales de ne pas procéder à des évolutions contractuelles de leurs salariés d'ici à la fusion. Malgré cette orientation collective, à laquelle l'ensemble des Fédérations régionales se sont conformées, la FEI Occitanie a procédé à la rédaction d'avenants aux contrats de travail de ses salariés en 2023 et en 2024, impliquant des contraintes fortes au futur employeur.
2. La FEI Occitanie a admis, en mai 2024, 11 nouveaux adhérents appartenant à un groupe d'interim suspecté de ne pas respecter la triple exclusivité. Cette admission s'est faite sans respect des procédures internes à la FEI, pourtant connues et validées par la FEI Occitanie à plusieurs reprises les années précédentes. De plus cette admission massive d'adhérents à la veille d'un vote-clé est susceptible d'influencer fortement les décisions prises par la FEI

Occitanie. La commission ETTI a alerté le BF le 5/6, le BF a demandé un avis express au CSR et a suspendu l'adhésion des 11 entreprises à titre conservatoire. Le Président a écrit au Président Occitanie pour lui demander des éléments complémentaires avant le 11/6. Le Président Occitanie lui a répondu qu'il fournirait ces éléments pour le 17/6.

3. L'absence de participation du président de la FEI Occitanie aux instances nationales de la FEI (réunions du CF, réunions mensuelles des présidents).
4. La baisse progressive et significative depuis plusieurs années du nombre d'adhérents de la FEI Occitanie qui interroge sur sa capacité à représenter et animer les EI et ETTi de sa région.
5. L'historique compliqué (et qui ne semble pas s'arranger) entre la fédération régionale et la fédération nationale. Par exemple, le CSR a déjà été saisi 4 fois sur cette région en 4 ans.

Lors d'un échange téléphonique avec le DG le 12/6, le Président d'Occitanie a dit découvrir les potentiels problèmes avec l'adhésion des 11 nouvelles ETTI, et qu'il allait traiter rapidement et fermement la situation. Il a également rappelé l'intérêt actuel du CA Occitanie pour la fusion, et demandé à ce que la clause suspensive puisse être levée le plus rapidement possible.

Après discussion, Il est soumis aux votes les votes suivants :

Vote A : Mise au vote du traité de fusion avec l'Occitanie (nb : si Contre, signifie abandon du projet de fusion avec l'Occitanie).

Votants : 31 – Pour 16 / Contre 11 / Abstentions 4

Vote B : Intégration de la clause suspensive proposée par le BF lors de sa séance du 11/6

Votants : 31 – Pour 30 / Abstention 1

Autres décisions du CF :

- Un audit de la situation est commandité par le CF et confié au CSR.
- Le BF accompagnera la région Occitanie pour la réussite de la fusion avec l'Occitanie (pilotage Matthieu Grosset), comme elle le fait, avec des résultats positifs, avec les 4 régions en inter-réseaux.
- Matthieu Grosset et Matthieu Orphelin se rendront en Occitanie le 1<sup>er</sup> juillet pour rencontrer le CA, la DR et le DR adjoint, et les adhérents.

\*\*\*\*\* Fin du point spécifique sur la fusion avec la fédération Occitanie

Le dossier de présentation du projet de la nouvelle fédération est adopté à l'unanimité.

Les traités de fusion sont successivement mis au vote pour toutes les régions (y compris pour l'Occitanie) et adoptés à l'unanimité.

Enfin, la résolution actant le choix du commissaire aux comptes pour la fusion (cabinet AKWO) est adoptée à l'unanimité.

Cf liste des résolutions en annexe.

8) Quel format d'actions d'immersion pour l'accueil des bénéficiaires du RSA rénové ?

Faute de temps, point reporté au prochain CF.

Le Président,

Luc DE GARDELLE

Le Secrétaire,

Didier ROQUES